

**OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) POUR 2012**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

En application de l'article L. 2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le deuxième Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable pour le contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans (2011-2022) avec la société VEOLIA Eau.

Pour l'exercice 2012, ce rapport présente l'organisation administrative des services, le prix de l'eau et ses composantes, son évolution entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2013, les indicateurs de performances ainsi que le détail des investissements et leur financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-1A-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/09/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) POUR 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 septembre 2013 ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

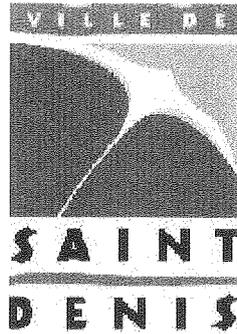
**APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE**

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'alimentation en eau potable pour l'année 2012.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-1B-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/09/2013


Gilbert ANNETTE



COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2012
(RAPPORT DU MAIRE)

ADRESSE :

2 RUE DE PARIS
97400 SAINT DENIS
Ile de la Réunion

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2012 (RAPPORT DU MAIRE)

Commune de Saint-Denis de la Réunion

Sommaire

1	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVI	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.4	MODE DE PRESENTATION DU RAPPORT	4
2	LES DONNEES TECHNIQUES	5
2.1	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.2	NATURE DU PATRIMOINE (RESEAUX ET OUVRAGES)	7
2.3	NOMBRE D'ABONNEMENTS	8
2.4	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	8
2.5	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	9
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	10
3.1	MODALITES DE TARIFICATION	10
3.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	10
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION	12
3.3.1	RECETTE POUR LA COLLECTIVITE	12
3.3.2	RECETTE DU DELEGATAIRE	12
4	INDICATEURS DE PERFORMANCES	13
4.1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
4.1.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (INDICATEURS P101.1 ET P102.1) 13	
4.1.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2) 14	
4.1.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	14
4.1.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	15
4.1.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	16
4.1.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	17
4.1.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	18
4.2	INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	19
4.2.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0 SERVICE DE L'EAU POTABLE)	19
4.2.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	19
4.2.3	TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	19

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

4.2.4	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	20
4.3	INDICATEURS FINANCIERS	20
4.3.1	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	20
4.3.2	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	21
4.3.3	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES ET TAUX DE RECLAMATION (P155.1)	22
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	23
5.1	MONTANTS FINANCIERS	23
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	23
5.3	AMORTISSEMENTS	23
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	24
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX :	24
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 25	
6.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	25
6.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (cf. L1115-1-1 DU CGCT)	25
7	CONCLUSIONS	26
8	GLOSSAIRES	27

1 CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Saint Denis couvre une superficie de 14 280 hectares dont 75 % sont des espaces naturels.

La Ville assure la distribution d'eau potable sur la partie habitée de son territoire comprise entre le littoral et l'altitude 800 mètres environ.

Le territoire est composé de plusieurs zones géographiques délimitées par les principales ravines de la Commune (Rivière de Saint Denis, Ravine des Patates à Durand, Ravine du Chaudron) qui modèlent la structure du réseau.

Ainsi, plusieurs secteurs de distribution autonome peuvent être définis : la Montagne, le Brûlé/Saint François, Bois de Nèfles, la Bretagne et la zone littorale et piémont qui s'étend du Cap Bernard à la Rivière des Pluies et délimitée au sud par la voie piémont.

1.2 Estimation de la population desservie

Cet Indicateur décrit l'importance du service. Il permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Estimation du nombre d'habitants desservis - Service de l'eau potable

		D101.0					
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'habitants desservis ⁽¹⁾	Unités	134 549	139 863	142 241	142 241	145 776	146 708

1.3 Mode de gestion du service

La Commune a fait le choix après une analyse du mode de dévolution de lancer une consultation de délégation de service public pour sélectionner un exploitant de l'ensemble de son service de production et de distribution. Ce mode de délégation est de type affermage, la Commune a gardé la compétence en matière d'investissements.

Après une mise en concurrence au cours de l'année 2010, la Ville a signé un nouveau contrat d'affermage avec l'entreprise VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2011 et doit s'achever le 31 décembre 2022.

Ce rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de Service est le deuxième rapport présenté pour ce contrat de 12 ans. Il présente les résultats d'exploitation avec l'application des nouvelles clauses d'exploitation dont des obligations de résultats et de moyens pour le délégataire.

1.4 Mode de présentation du rapport

Il est proposé de présenter dans ce rapport les données brutes issues du Rapport Annuel 2012 du Délégataire (dit RAD 2012) et après analyse réalisée par la Direction de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

2 LES DONNEES TECHNIQUES

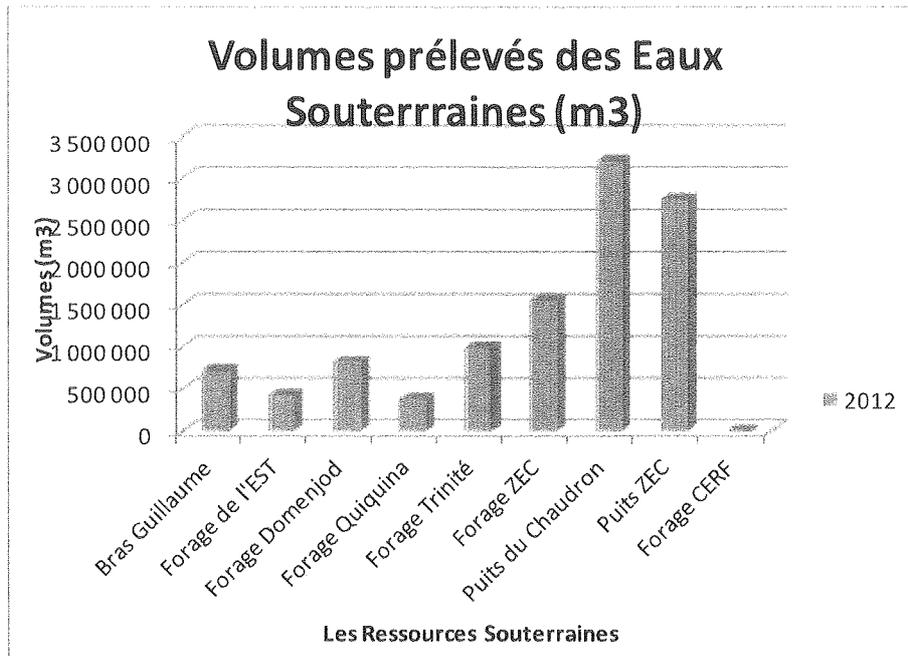
2.1 Nature des ressources en eau

Les ressources de Saint-Denis sont réparties en :

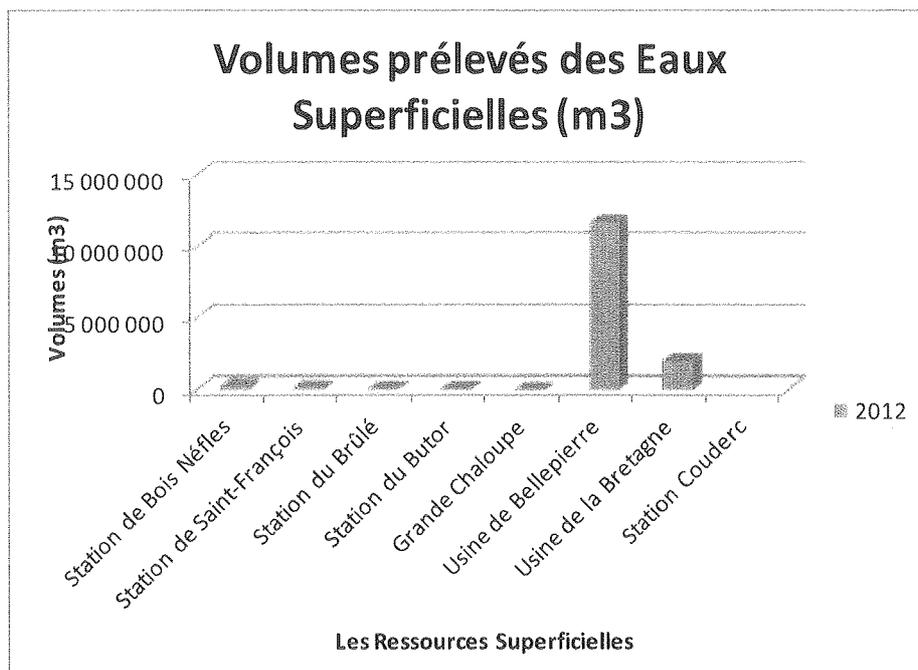
- 43% d'eau souterraine (forages et puits) ;
- 57% d'eau superficielle (captages en rivière, ...) ;

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des forages ou captages exploités sur le territoire. Ce tableau présente les volumes prélevés par ressource et par nature :

VOLUMES PRELEVES PAR RESSOURCE ET PAR NATURE D'EAU (M3)		
	2012	% Proportion
Volume prélevé par ressource (m3)	25 243 318	
Bras Guillaume	713 430	43%
Forage de l'EST	424 688	
Forage Domenjod	815 835	
Forage Quiquina	378 328	
Forage Trinité	991 052	
Forage ZEC	1 555 623	
Puits du Chaudron	3 222 821	
Puits ZEC	2 766 319	
Forage CERF	0	
Sous Total Eau Souterraine	10 868 096	
Station de Bois Néfles	281 566	57%
Station de Saint-François	173 300	
Station du Brûlé	110 267	
Station du Butor	92 508	
Grande Chaloupe	30 499	
Usine de Bellepierre	11 704 061	
Usine de la Bretagne	1 983 021	
Station Couderc		
Sous Total Eau Superficielle	14 375 222	



On constate que le « Puits du Chaudron » est quantitativement la ressource souterraine la plus abondante à hauteur de 3.222.821,00 m3.

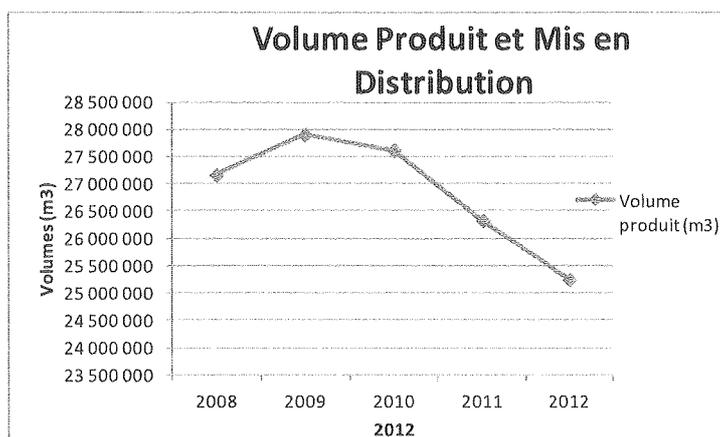


L'usine de Bellepierre et sa ressource superficielle « Captage de la Rivière Saint-Denis » atteint les 11.704.061,00 m3, ce qui fait d'elle et de très loin la ressource la plus importante.

Les volumés prélevés sont tous mis en distribution. La Ville de Saint-Denis n'achète pas encore ou ne vend pas encore de l'eau aux communes limitrophes (pas d'interconnexion intercommunale).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

VOLUMES produit et mis en distribution					
	2008	2009	2010	2011	2012
Volume prélevé	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume produit (m3)	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m3)	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318



On constate que les volumes produit et mis en distribution baisse significativement depuis 2010.

2.2 Nature du Patrimoine (Réseaux et Ouvrages)

Le Service public d'alimentation en eau potable (SP AEP) de la Ville de Saint-Denis a un patrimoine conséquent. Pour exemple, certains chiffres significatifs :

- 737 km de réseau de distribution et d'adduction ;
- 42 réservoirs ;

Le tableau, ci-dessous, présente le détail de tous les ouvrages appartenant au SP AEP :

DESCRIPTIF DU PATRIMOINE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU					
I.- OUVRAGES		2010	2011	2012	A/A-1
Installations de production	Unités	16	15	15	0%
Capacité totale théorique de production	m3/J	94 200	89 506	89 506	0%
Réservoirs	Unités	41	42	42	0%
Sites de stockage	Unités	38	38	38	0%
Bâches de stockage	Unités	5	5	5	0%
Capacité totale de stockage	m3	68 295	68 320	69 040	1%

II.- CANALISATIONS		2010	2011	2012	A/A-1
Longueur totale du réseau	Km	710	732	737	0,69%
dont longueur d'adduction		25,8	25,8	25,8	0,01%
dont Longueur de distribution :		684	706	711	0,73%
<i>dont canalisations</i>		568	589	593	0,67%
<i>dont branchements</i>		116	117	118	0,99%
Longueur du réseau de desserte	Km	568	589	593	0,67%
<i>(1) Les données précisées dans le CRA sont obtenues depuis 2004 à partir de l'outil GIRIS dans lequel l'ensemble du cadastre et des réseaux ont été saisis.</i>					

III.- BRANCHEMENTS		2010	2011	2012	A/A-1
Nombre de branchements	Unités	62 314	62 565	62 797	0,37%
IV.- EQUIPEMENTS		2010	2011	2012	A/A-1
Nombre d'appareils publics	Unités	1 060	1 060	1 060	0%

2.3 Nombre d'abonnements

On observe une augmentation de 2,11 % du nombre de clients individuels.

NOMBRE D'ABONNES DU SERVICE PUBLIC D'EAU				
	2010	2011	2012	N/N-1
Nbre total d'abonnés	63 529	65 661	67 044	2,11%

2.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu total a augmenté de 0,9%. Cette augmentation est en rapport avec l'augmentation des clients non domestiques (11,8%) :

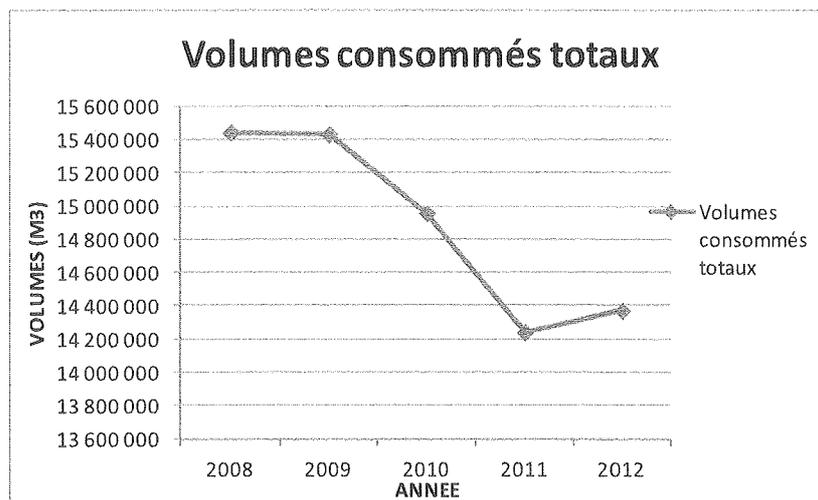
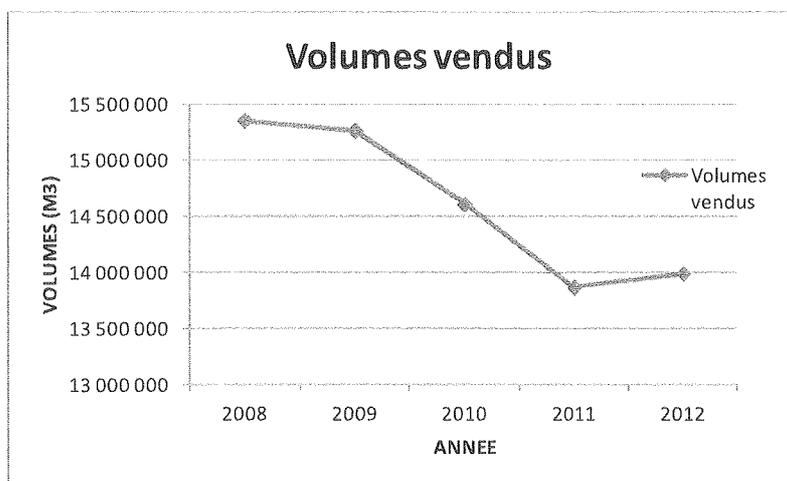
	2010	2011	2012	N/N-1
Volumes vendus	14 611 225	13 869 188	13 987 692	0,9%
<i>dont domestiques</i>	<i>14 007 353</i>	<i>13 169 228</i>	<i>13 205 346</i>	0,3%
<i>dont non domestiques</i>	<i>603 872</i>	<i>699 960</i>	<i>782 346</i>	11,8%
Volumes de service	117 353	119 780	125 306	4,6%
Volumes sans comptage autorisé	229 148	252 942	258 122	2,0%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

2.5 Volumes consommés au cours de l'exercice

Après les réserves émises sur le RAD 2011, la Collectivité a uniformisé avec le délégataire les volumes de service et sans comptage autorisé, ce qui permet une comparaison avec les années antérieures.

	2010	2011	2012	N/N-1
Volumes consommés totaux	14 957 726	14 241 910	14 371 120	0,9%
Volumes vendus	14 611 225	13 869 188	13 987 692	0,9%
<i>dont domestiques</i>	<i>11 801 806</i>	<i>11 504 518</i>	<i>11 106 168</i>	-3,5%
<i>dont non domestiques</i>	<i>603 872</i>	<i>699 960</i>	<i>782 346</i>	11,8%
Volume vendu à d'autres	0	0	0	
Volumes de service	117 353	119 780	125 306	4,6%
Volumes sans comptage autorisé	229 148	252 942	258 122	2,0%



3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Modalités de tarification

Avec le nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011, la Ville a délibéré sur une nouvelle tarification. Lors des négociations, la Ville a obtenu du délégataire de passer sa part de 0,415€ à 0,3445€ ; soit une baisse de 7,05 centimes par m³.

Par contre, le service public d'alimentation en eau potable a relevé le prix de la part communale, sans augmenter le prix de l'eau potable de 0,88€ / m³. Cette mesure était nécessaire pour assurer l'autofinancement du programme d'investissement prévu au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

La tarification du service en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport est détaillée dans le tableau ci-dessous :

LE PRIX DU SERVICE

SERVICE DE L'EAU	Part du délégataire		Part de la Collectivité	Organismes Publics
	Prix de base	Prix en vigueur*		
Particuliers et communaux				
Abonnement semestriel	14,30	15,30	-	-
Consommation, par m ³ :				
De 0 à 90 m ³	0,3445	0,3687	0,2399	-
De 91 à 189 m ³	0,3445	0,3687	0,3104	-
Au-delà de 180 m ³	0,3445	0,3687	0,5503	-
Redevance de prélèvement sur la ressource en eau			Office de l'Eau	0,1056
Redevance de lutte contre la pollution			Office de l'Eau	0,0200
IVA				2,1%

*K au 1er janvier 2013: 1,070155

La note de calcul de l'indice d'actualisation des tarifs est adressée chaque semestre par courrier à la collectivité, au début de la période de consommation.

3.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (indicateur D102.0)

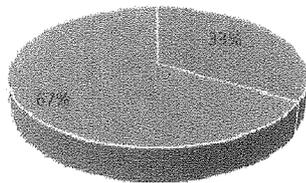
Selon les indicateurs en vigueur, une facture de 120 m³ doit être présentée pour réaliser les comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage métropolitain de 4 personnes.

A la Réunion, les consommations moyennes (200 à 250 m³) sont encore au-dessus des moyennes métropolitaines.

FACTURE TYPE DE 120 M3

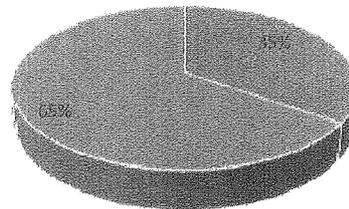
Consommation de référence (m3)		120 m3				
ESTIME		2013				
DISTRIBUTION EAU		prix unitaire	M3	P/M3	RATIO PU	RATIO P/M3
Abonnement		7,65	1	7,65		
Consommation part distributeur Eau		0,3687	120	44,244		
Consommation part communale	0-90	0,2399	0,37	90	21,591	
	91-180	0,3104		30	9,312	
	181 ET +	0,5503			0	
OFFICE DE L'EAU - Préservation		0,1056		120	12,672	
PRIX DE L'EAU POTABLE (part variable)		0,84		120	87,819	34%
PRIX DE L'EAU POTABLE TOTAL		0,49		120	95,469	57%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		prix unitaire	M3	P/M3	RATIO PU	RATIO P/M3
Abonnement CINOR		4,75		1	4,75	
Consommation part distributeur VEOLIA			0	90	0	
				30	0	
Consommation part distributeur CISE		0,16	0,20533	90	14,4	
		0,2		30	6	
		0,2560				
Consommation CINOR		0,5062		120	60,744	
Consommation (Investissement Grand Prado)		0,40590		120	48,708	
Consommation (exploitation Grand Prado)		0,5062		120	60,744	
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution		0,02		120	2,4	
Modernisation des réseaux		0,02		120	2,4	
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (part variable)		1,6636		120	174,996	66%
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT TOTAL		0,4134		120	178,746	43%
PRIX GLOBAL DE L'EAU (part variable)		2,50		120	262,815	
PRIX GLOBAL DE L'EAU TOTAL		14,9048		120	275,215	

2013 - RATIO Prix par M3
UNIQUEMENT PART
VARIABLE



■ PRIX DE L'EAU POTABLE (part variable)
■ PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (part variable)

2013 - RATIO Prix par M3
PART TOTAL



■ PRIX DE L'EAU POTABLE TOTAL
■ PRIX DE L'ASSAINISSEMENT TOTAL

Il peut être constaté que sur une facture globale d'eau et d'assainissement la part de l'eau potable représente de 33% à 35 % contre 65% à 67 % pour l'assainissement.

3.3 Recettes d'exploitation

3.3.1 Recette pour la collectivité

Le nouveau contrat a permis à la Collectivité de poursuivre son programme ambitieux d'investissement.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE							
Type de recettes	Unités	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ventes d'eau	€ (Euros)	2 327 881	2 318 103	2 343 568	2 193 154	3 022 588	4 505 103
Autres prestations auprès des abonnés		0	0	0	0	0	0
Exportation vers d'autres communes		0	0	0	0	0	0
Subventions		0	0	0	0	0	0
Contribution du budget général		0	0	0	0	0	0
Autres recettes (Ristourne)		819 281	815 045	822 880	793 649	0	0
TOTAL		€ (Euros)	3 147 162	3 133 148	3 166 448	2 986 803	3 022 588

3.3.2 Recette du délégataire

Concernant les recettes du délégataire, elles sont globalement en augmentation.

Par rapport à l'ancien contrat et du fait de la négociation entreprise en 2010, il peut être constaté que les recettes liées aux ventes d'eau ont diminué de 250.000,00 € environ (comparaison entre moyenne 2007 à 2010 et moyenne 2011 à 2012).

Cependant, cette perte de recette liée au « Vente d'eau » est plus que compensée par la croissance des recettes des autres prestations ; il s'agit plus particulièrement des produits de travaux à titre exclusif payés pour l'essentiel par la Collectivité lors des travaux d'investissements (de renouvellement, de renforcement et de déplacement de réseaux). Donc tout accroissement du programme d'investissements dans l'amélioration du rendement de réseau faits par la Ville contribue à accroître les recettes du délégataire.

RECETTES DU DELEGATAIRE							
Type de recettes	Unités	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ventes d'eau	€ (Euros)	7 201 300	7 292 974	7 424 036	7 289 770	6 868 726	7 095 779
Autres prestations auprès des abonnés		1 385 164	1 376 124	1 292 349	1 432 715	3 036 071	3 519 170
dont produits de travaux à titre exclusifs		576 440	417 267	380 881	413 583	1 533 265	1 872 749
dont produits accessoires ⁽¹⁾		808 724	958 857	911 468	1 019 132	1 502 806	1 646 421
Exportation vers d'autres communes		0	0	0	0	0	0
Autres recettes		0	0	0	0	0	0
TOTAL		€ (Euros)	8 586 464	8 669 098	8 716 385	8 722 485	9 904 797

4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1 Les indicateurs techniques

4.1.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

- Qualité microbiologique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P101.1

		2010	2011	2012
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	Unités	188	227	234
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X 100	Unités	189	227	234
Taux de conformité microbiologique ⁽¹⁾	%	99,47	100,00	100,00

- Qualité physico-chimique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P102.1

		2010	2011	2012
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	Unités	84	107	106
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100	Unités	90	112	111
Taux de conformité physico-chimique ⁽¹⁾	%	93,33	95,54	95,50

Les taux de conformités sont corrects. Cependant, des programmes de réhabilitation des stations de potabilisation doivent être malgré tout programmés pour maintenir ces bons résultats face :

- à des équipements vieillissants ;
- à une urbanisation grandissante et donc une production à accroître ;
- à une réglementation plus exigeante ;
- à des administrés plus exigeants en matière de qualité et de pérennité de l'alimentation en eau potable.

4.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Dans les rapports sur le prix et la qualité de service des années antérieures, la Ville avait affiché un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de 60 %. Après une analyse de la situation et des retours du terrain dans le montage de nos dossiers de travaux, la ville souhaiterait proposer un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de 50 %.

Pendant, la Ville travaille pour optimiser cet aspect grâce à certaines clauses de son contrat. La Collectivité souhaite améliorer la connaissance de son patrimoine réseaux, afin d'optimiser l'engagement des dépenses publiques.

4.1.3 Rendement du réseau de distribution (p104.3)

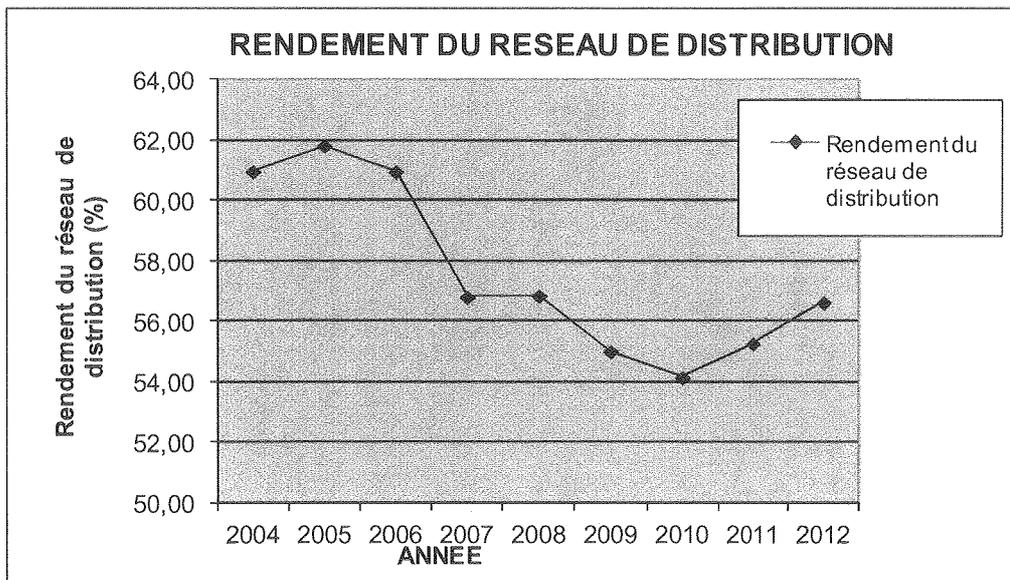
Il s'agit du ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et d'autre part le volume produit.

Dans le RAD 2011, le délégataire affichait un rendement de 55,20%. Après les réserves lors de la validation du Conseil Municipal de décembre 2011, le délégataire a régularisé les données incohérentes et a modifié les indices en conséquence. Le tableau ci-dessous retablit les données du rendement du réseau de distribution :

		Rendement du réseau de distribution		
		P104.3		
		2010	2011	2012
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0,00	0,00	0,00
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0,00	0,00	0,00
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		27 620 655	26 330 107	25 243 318
Pertes (V5)		-12 662 929	-11 777 403	-10 948 218
Volume consommé autorisé 365 J (V6) ⁽³⁾		14 957 726	14 552 704	14 295 100
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 611 225	14 179 982	13 911 672
Volume consommateurs sans comptage (V8)		229 148	252 942	258 122
Volume de service du réseau (V9)		117 353	119 780	125 306
Rendement du Réseau de Distribution ⁽¹⁾	%	54,15	55,27	56,63

Après les efforts d'investissement en matière de renouvellement de réseau, la Ville attend de voir les résultats découlant des efforts du délégataire par rapport aux clauses du nouveau contrat (obligations de moyens avec les camions de recherche de fuites). Le délégataire pourra d'ailleurs s'appuyer sur les **outils d'exploitation (débitmètres et réducteurs de pression)** investis par la collectivité au cours de ces trois dernières années.

Le graphe ci-dessous montre l'inversion de la courbe en 2010 et démontre que les efforts de la Collectivité ont été bénéfiques, puisque ce renversement de tendance est le résultat des investissements engagés par la Collectivité depuis 2008 (un décalage de deux ans entre les 1^{ers} investissements et les 1^{ers} résultats).



Pour atteindre les engagements de performance indiqués dans le contrat de délégation de service public (59 % en 2011 ; 60% en 2012), le fermier doit démontrer qu'il est à la hauteur de ses engagements en mettant en œuvre tout son savoir-faire et les moyens adaptés.

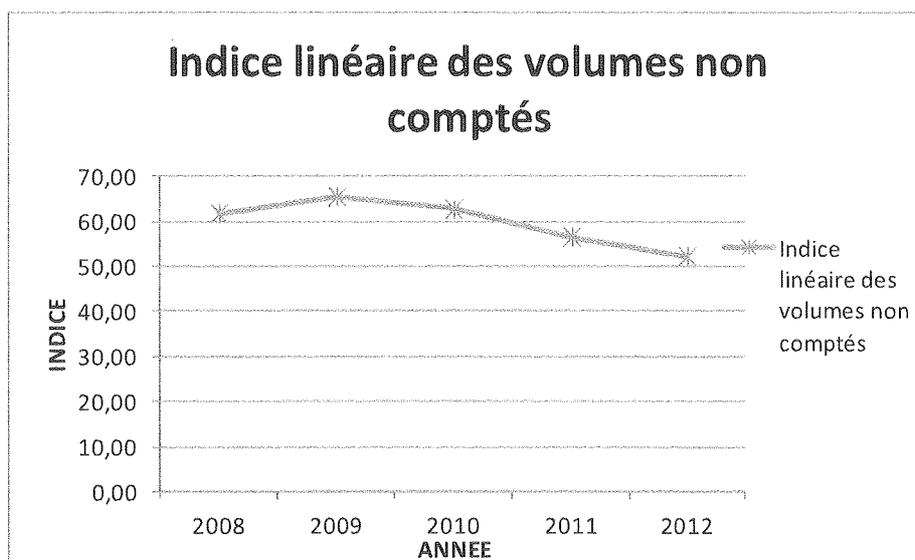
4.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution, mais ne faisant pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution - le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3		
		2010	2011	2012
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0
Volume mise en distribution (V4) (2)		27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 611 225	14 179 982	13 911 672
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	568,433	589,002	592,972
Indice ⁽¹⁾	m3 / km / jour	62,70	56,52	52,21



L'indice linéaire des volumes non comptés prouve également que les efforts d'investissements ont permis une amélioration de l'état du réseau.

4.1.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

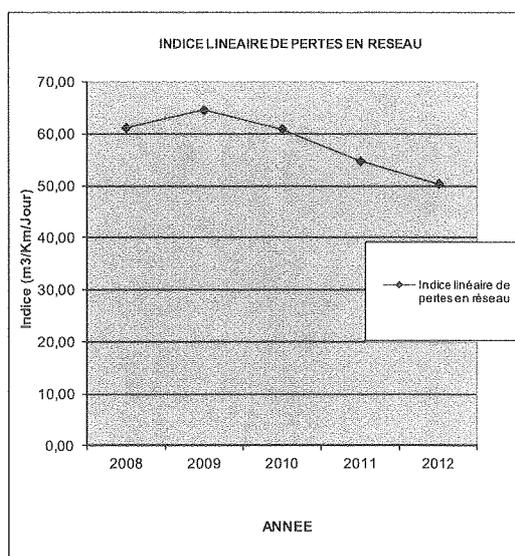
Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Sa valeur et son évolution reflètent :

- d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau,

- d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau		P106.3				
		2008	2009	2010	2011	2012
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	0	0
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318
Volume consommé autorisé (V6) ⁽³⁾		15 443 297	15 349 231	14 957 726	14 552 704	14 295 100
Volume comptabilisé (V7)		15 351 828	15 182 039	14 611 225	14 179 982	13 911 672
Volume consommateurs sans comptage (V8)		22 683	98 496	229 148	252 942	258 122
Longueur du réseau de desserte (L1)		km	525	533	568	589
Indice ⁽¹⁾	m3 / km / jour	61,22	64,57	61,03	54,78	50,45



Cet indice linéaire de pertes en réseau de la Ville reste mauvais par rapport au référentiel national, mais on constate une amélioration de cet indice.

4.1.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur a pour objectif de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable				
P107.2				
		2010	2011	2012
Longueur du réseau de desserte (L1)		568	589	593
Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N (L2)	km	37	46	55
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,62	1,57	1,85

Comparé au taux moyen national de 0,6%, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Ville de saint-Denis (**1,85 %**) est tout à fait satisfaisant.

4.1.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur mesure les moyens mis en œuvre par la Collectivité pour assurer la protection de ses ressources. Il correspond au niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
P108.3

Noms	Aucune action	Études environnementale et hydrogéologique en cours	Avis de l'hydrogéologue rendu	Dossier déposé en préfecture	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de
	Points obtenus 2010						
	0%	20%	40%	50%	60%	80%	100%
Eau superficielle							
Rivière Saint -Denis		20%	40%	50%	60%	80%	30%
Cascade Chaudron	0%						
Bras Cateau et Ravine Blanche	0%						
Bras Maho et Bras des Merles	0%						
Laverdure et Boucan Launay	0%						
Butor et Bras Samy	0%						
Bras Guillaume	0%						
Couderc	0%						
Eau souterraine							
Puit du Chaudron		20%					
Puit ZEC		20%					
Forage Quinquina		20%					
Forage de l'Est		20%					
Forage Cerf II	50%	20%	40%	50%	60%	20%	
Forage ZEC		20%					
Forage Trinité						80%	
Forage Domenjod						80%	

Il est à noter que la Ville a obtenu l'arrêté préfectoral pour la ressource souterraine **CERF II** et a engagé les démarches de notification de l'arrêté préfectoral.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

4.2 Indicateurs de qualité de service

4.2.1 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0 service de l'eau potable)

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Il s'agit de l'abandon de créances annuelles et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

		P109.0				
		2008	2009	2010	2011	2012
Montants en euros des abandons de créances	Euros (€)					
Montants en euros des versements à un fond de solidarité		12 214	11 534	0	0	0
Volume facturé	m3	15 350 974	15 265 228	14 611 225	13 869 188	13 987 692
Montant ⁽¹⁾	Euros/m	0,0008	0,0008	0,0000	0,0000	0,0000

Il n'y a pas eu de participation du délégataire au fond de solidarité.

4.2.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Cet indicateur caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée.

Le délégataire, qui s'est engagé sur un délai maximal de **1 jour**, a tenu cet objectif (ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remise en service un branchement existant).

		D151.0					
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délai	Jours (j)	1	1	1	1	1	1

4.2.3 Taux de respect de ce délai (P152.1)

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P152.1					
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'ouvertures		4 672	5 780	6 918	6 629	7 895	8 115
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais	Unités	4 174	5 209	5 852	6 576	6 967	7 919
TAUX ⁽¹⁾	%	89,34	90,12	84,59	99,20	88,25	97,58

Ce taux est à surveiller dans les années à venir par rapport à l'application du nouveau contrat.

4.2.4 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P151.1					
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	Nombre	743	622	502	638	639	640
Nombre d'abonnés		59 390	61 012	62 211	63 529	65 661	67 044
Taux d'occurrence des interruptions de service ⁽¹⁾	Nombre / milliers d'abonnés	12,51	10,19	8,07	10,04	9,73	9,55

Ce taux d'occurrence des interruptions de service non programmés est : **9,55 nombre de coupures /milliers d'abonnés.**

4.3 Indicateurs financiers

4.3.1 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manoeuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Service de l'eau potable				
P153.2				
		2010	2011	2012
Encours total de la dette contractée par la Colléctivité ⁽²⁾	Euros (€)	4 157 925,33	9 976 142,47	16 389 594,23
Epargne Brute annuelle ⁽³⁾		2 679 217,24	3 142 038,94	2 632 128,42
Recette réelle fonct		3 160 551,15	3 384 551,19	4 008 430,84
Dépense réelle d'exploitation		481 333,91	242 512,25	1 376 302,42
capital de la dette (compte 16)		173 491,43	181 782,85	3 436 548,24
Durée d'extinction de la dette ⁽¹⁾	Années	1,55	3,18	6,23

Il est important d'indiquer qu'une erreur s'est immiscée dans les calculs de cet indicateur pour les années antérieures, mais les résultats étaient assez proche des données corrigées. Ce tableau régularise la base de données.

L'indicateur d'une gestion saine doit être inférieur à **10 années**. L'indicateur de la Ville (**6,23 Année**) est donc tout à fait satisfaisant.

4.3.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant de la facture au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigable de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Service de l'eau potable				
P154.0				
		2010	2011	2012
Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Euros (€)	481 108	358 438	539 848
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		21 018 784	21 675 658	19 834 072
Taux d'impayés ⁽¹⁾	%	2,29	1,65	2,72

Le taux d'impayés qui concerne les factures de l'exercice N-1 (2010) est de : **2,72%**.

4.3.3 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Taux de réclamations - Service de l'eau potable							
P.155.1							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de réclamations laissant une trace écrite	Unités	17	31	56	107	65	96
Nombre d'abonnés		59 390	61 012	62 211	63 529	65 661	67 044
Taux de réclamations ⁽¹⁾	Nombre par milliers d'abonnés	0,286	0,508	0,900	1,684	0,990	1,432

Le taux de réclamations sur l'exercice est de : **1,432 réclamations par milliers d'abonnés, soit 96 réclamations écrites pour 67 044 abonnés.**

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers

BUDGET EAU - MONTANTS FINANCIERS				
		2010	2011	2012
Montant des travaux réalisés pour l'exercice budgétaire	€ (Euros)	8 910 053,09	10 616 117,24	8 783 138,96
Montant des subventions		1 494 584,34	664 087,30	378 691,75
Montant des contributions du budget général		0,00	0,00	0,00

Dans la même cadence que 2010, la Ville a poursuivi ses investissements et consacre ces actions principalement sur des actions sur l'amélioration du patrimoine « Réseau » (renouvellement - renforcement et déplacement de réseaux).

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET EAU - ETAT DE LA DETTE				
		2010	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	€ (Euros)	4 157 925,33	9 976 142,47	16 389 594,23
Montant remboursé durant l'exercice		218 989,92	268 078,21	3 833 235,24
* dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)		173 491,43	181 782,85	3 436 548,24
* dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)		45 498,49	86 295,36	396 687,00

Pour financer ces investissements, la Ville en 2012 a recouru à l'emprunt.

5.3 Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : **1 310 148,61 €**.

BUDGET EAU - AMORTISSEMENT				
		2010	2011	2012
Montant des amortissements réalisés par la collectivité	€ (Euros)	1 310 148,61	1 310 148,61	1 310 148,61

Cependant, un travail doit être entrepris par la Ville pour établir l'exactitude des amortissements du Budget Annexe de l'Eau en fonction des investissements engagés par la Ville depuis 2007.

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Ces projets sont détaillés dans le tableau inséré dans le paragraphe ci-dessous 5.4..

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Le tableau ci-dessous présente les éléments du programme pluriannuels de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2016 et plus.

INTITULES	AP	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	au dela
I.1- Etudes Générales	1 544 000	37 510	58 648	14 277	56 218	419 000	342 000	295 000	321 347
II.1- Ressource Forage du CERF	2 300 000	590 866	244 092	22 744	875 500	523 085	43 713	0	0
II.2- Ressource Bellepierre	5 360 000	0	0	39 997	224 543	1 870 000	2 155 460	1 070 000	0
II.3- Ressource des Ecartis	2 000 000	0	0	0	2 000	53 000	1 123 500	677 500	144 000
II.4- Ressource Nouvelle	2 350 000	0	14 304	189 803	860 000	697 030	558 863	30 000	0
II.5- Ressource Intercommunale	2 150 000	0	0	0	0	445 000	675 000	1 030 000	0
IV.1- Traitement Station Bellepierre	22 000 000	1 582	69 854	14 198	35 000	439 817	2 209 550	5 730 000	13 500 000
IV.2- Traitement Autres Stations	4 300 000	0	44 800	51 463	79 686	2 331 051	1 500 000	293 000	0
V.1- Stockage Général	1 100 000	2 609	466 710	10 850	204 723	188 791	100 000	126 316	0
V.2- Stockage ZAC CAMELIAS	1 500 000	0	5 018	595 776	899 206	0	0	0	0
V.3- Stockage LAVERDURE- CAMELIAS (interco)	1 810 000	0	0	0	12 000	650 000	828 000	320 000	0
V.4- Stockage Reservoir EST 5000 -CHAUDRON (interco)	1 710 000	0	0	0	12 000	550 000	828 000	320 000	0
V.5- Stockage MOULIN A VENT -BNF	1 760 000	0	0	0	12 000	600 000	828 000	320 000	0
VI.1- Extensions Réseaux	8 375 173	59 054	1 675 543	2 666 036	3 421 695	552 846	0	0	0
VII.1- Renforcement Réseaux	3 000 000	766 380	895 117	1 214 307	124 196	0	0	0	0
VII.2- Renforcement Réseaux 2012-2015	2 000 000	0	0	0	212 000	383 000	1 010 000	395 000	0
VIII.1- Renouvellement Réseaux	10 500 000	2 739 852	2 858 910	3 366 851	1 534 387	0	0	0	0
VIII.2- Renouvellement Réseaux 2012- 2015	4 300 000	0	0	0	215 000	2 085 000	1 485 000	515 000	0
IX.1- Sclérisation Réseaux	2 390 000	767 650	1 111 973	12 876	57 000	387 024	53 477	0	0
X.1- Groupement Multi- Opérateurs	1 063 677	181 689	876 243	5 746	0	0	0	0	0
X.2- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BRETAGNE	2 000 000	0	0	0	1 414 000	586 000	0	0	0
X.3- Groupe Multi-Opérateurs ANRU	1 500 000	0	0	0	400 000	600 000	500 000	0	0
X.4- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP ST FRANCOIS	1 760 000	0	0	0	20 000	330 000	1 010 000	400 000	0
XI.1- Entretien des ouvrages	900 000	328 977	97 536	107 024	157 082	209 381	0	0	0
X.4- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BOIS DE NEFLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	87 672 850	5 476 168,67 €	8 418 748,17 €	8 311 946,66 €	10 828 235,66 €	13 900 025,19 €	15 250 563,00 €	11 521 816,00 €	13 965 347,00 €

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Abandons de créances ou Versements à un fond de solidarité

La procédure mise en place au sein de la Collectivité est de transférer l'ensemble des demandes au délégataire. Dans le cadre de la convention FSL, le délégataire traite les demandes en direct avec la collaboration du Conseil Général et les acteurs sociaux.

- 0,00 € ont été abandonnés ;
- 0,00 € ont été versés à un fond de solidarité,

Pour l'année 2012, le délégataire n'a effectué aucun versement.

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

La Commune n'a pas engagé de démarche pour participer des opérations de coopération décentralisée au cours de l'année 2012 et antérieure.

Détail des opérations de coopérations décentralisées							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Subvention à une association humanitaire	€ (Euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

7 CONCLUSIONS

Après l'analyse du RAD 2012 et après la mise au point effectué au cours de l'année 2013 avec le délégataire, la Ville de Saint Denis a pu fiabiliser les données pour permettre des comparaisons.

L'analyse faite à partir de ces éléments et le bilan des actions entreprises montrent :

- Que la qualité de l'eau est satisfaisante et constante ;
- Que les investissements réalisés par la Collectivité en matière de renouvellement de réseau ont permis de renverser la tendance négative en terme de rendement de réseau ;
- Que l'accroissement de l'inventaire des équipements patrimoniaux et des moyens de protection de la ressource participent à une meilleure gestion durable du service ;
- Que la service rendu en matière d'alimentation en eau potable est efficace avec une tarification raisonnable ;
- Que le budget de l'eau reste sain malgré des investissements lourds ;

Pour le maintien d'un service public d'eau potable de qualité, il convient de :

- Rester vigilant sur la prospective du service d'eau potable ;
- Maintenir un contrôle sur l'implication du délégataire et sur ses engagements contractuels ;
- Développer des outils pour vérifier des données déclaratives du délégataire ;
- Investir dans des équipements de contrôle, de mesure qui perfectionnent la gestion du service public tant pour le délégataire que la Collectivité ;

8 GLOSSAIRES

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSP : Code de la Santé Publique

AEP : Alimentation en Eau Potable

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13404-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/09/2013



Gilbert ANNETTE